

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 24 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune,
régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances.

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 8

Excusés : 7

Pouvoirs : 5

Votants : 13

Absent : 0

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Christian
MICHELET, Michel DUBAUX et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Delphine SCHWARTZ et
Sandra BARBE.

Excusés : Mesdames Laurence TOUMEYRAGUES, Laure
BRAQUEHAIS, Estelle ASPART, Messieurs Dominique
SAVARIAUD, Willy LORENZON, Ulysse SUC et Antoine
ZANOTTO.

Pouvoirs : Monsieur Dominique SAVARIAUD à Madame Sandra BARBE,
Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Monsieur Daniel
BORDENEUVE, Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian
MICHELET, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel
DUBAUX et Monsieur Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de DETR pour le projet d'extension de l'office et la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet d'extension de l'office et de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes est en cours et qu'un estimatif du coût global a été validé par délibération n°14/2023 en date du 14 mars 2023.

Pour rappel :

Phase 1 : Travaux de mise aux normes Accessibilité Handicapés:

Montant HT = 99 500.00 €

TVA 20% = 19 900.00 €

Montant TTC = 119 400.00 €

Phase 2 : Travaux d'extension de l'office :

Montant HT = 95 500.00 €

TVA 20% = 19 100.00 €

Montant TTC = 114 600.00 €

Le montant global estimé s'élève à 195 000 € HT soit 234 000 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la DETR :

DETR 40% du montant HT = 78 000 €

Autofinancement part commune = 117 000 €

TOTAL PROJET = 195 000 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

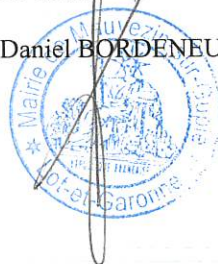
Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 27.10.2023

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY